

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 2 novembre 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, S. MILLOT-FEUGIER, T. GAL et Olivier VENTURINI

Procurations : MM C. PEGUET à D. GERELLI-FORT, A. MIZZI à S. LE MOAL, D. EISACK à S. MILLOT-FEUGIER et S. BIOLLUZ à T. GAL

Absents : MM C. MEYNET, P. BARON, G. GAUTHIER et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : G. SUATON

2022DELIB104 : SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

7.10.1 Subventions et secours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les effectifs scolaires des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2022, répartis en 35 classes,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery ;

Après l'exposé de Nadia SEMLAL, maire-adjoint déléguée à l'enfance-jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2022-2023 :

Article 1 : une subvention par coopérative de 190 € versée à chaque coopérative de classe soit un total de 6 650 €.

Article 2 : une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 11 173,75 € répartie comme suit :

Écoles concernées	Classes (nombre)	Projet	Montant subvention
Môlan-Joran	4 classes, 117 élèves x 25€	Ski de fond	2 925 €
Môlan-Joran	13 classes, 325 élèves	Ecole et cinéma	1 218,75€

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217402205-20221108-2022DELIB104-DE

Môlan-Joran	2 classes, 56 élèves x 25€	Voile	1 400 €
Môlan-Joran	11 classes, 282 élèves x 6€	Château rouge	1 692 €
Rose des Vents	Tous, 73 élèves	Les arts vivants : cirque	1 300 €
La Colline	7 classes, 152 élèves	Ecole et cinéma	1 318€
La Colline	3 classes, 48 élèves x 25€	Ski de fond	1 200 €
La Colline	1 classe, 17 élèves	Visite collège	120 €

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Guy SUATON

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 14 NOV 2022

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.